

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement #19-667 modifiant le règlement de zonage #16-642.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 4 novembre 2019, le Conseil a adopté un premier projet de règlement intitulé :
« *Premier projet de règlement #19-667 modifiant le règlement de zonage 16-642, de façon à agrandir la zone H-122 à même une partie de la zone C-121* »

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 2 décembre 2019 à 19h30** à la salle de la mairie. L'objet de cette assemblée portera sur le projet de règlement #19-667. Au cours de cette assemblée, le maire ou un conseiller mandaté expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

2. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.
3. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Le projet concerne la **zone H-122** (zone située au sud du boulevard Ste-Anne, soit du 6550 au 6602 boulevard Ste-Anne inclusivement), et **la zone C-121** (zone située au sud du boulevard Ste-Anne, soit du côté est de la rue Roy jusqu'au 6542 boul. Ste-Anne inclusivement), ainsi que les zones contiguës : H-116, H-117, CO-166, H-120 et H-123 de la Municipalité de l'Ange-Gardien. Le projet peut être consulté au bureau de la municipalité.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 7^{ième} jour de novembre deux mille dix-neuf.

Lise Drouin, g.m.a.
Directrice générale